

Animer en territoire

La réunion de rentrée

C'est une grande fête, un moment de retrouvaille entre vous et vos équipes, le coup d'envoi de votre année. Voici quelques petits conseils pour vous aider à préparer cette rencontre.

Qui peut préparer cette journée ?

L'équipe du territoire bien sûr, mais aussi une équipe de base (animation du repas convivial, messe...) ou une fédération.

Quand ?

En septembre/octobre, cela permet de lancer rapidement l'année dans votre territoire.

L'invitation

Pensez à faire une invitation originale, à prévenir vos équipes suffisamment à l'avance afin qu'elles puissent venir. Diffusez l'invitation autour de vous pour inviter le maximum de personnes et faire découvrir l'ACI (affiche dans les paroisses, mot lors d'une messe).

Une proposition de déroulement

- Accueil des participants (café convivial, distribution des badges)
- Mot d'accueil et présentation du déroulement de la rencontre
- Présentation de l'équipe du territoire, accueil des nouveaux membres d'équipes
- Présentation de la mission des veilleurs et remise à chaque veilleur d'équipe d'un objet symbolique de sa mission, (une bougie, un agenda...)
- Présentation des grandes parties du projet de l'ACI : partage en groupe
- Relecture des comptes rendus ou bilan de l'année dernière
- Présentation des orientations choisies par l'équipe du territoire pour l'année, débat enrichissement
- Présentation de l'enquête et de la méditation
- Eucharistie
- Remise du planning de l'année (avec date territoriales et nationales) et de l'annuaire des membres du territoire
- Temps convivial (repas, apéritif...)

Pour les territoires pas très nombreux, pourquoi ne pas inviter le territoire voisin ? On peut aussi confier l'animation des différents à temps à l'une ou l'autre des équipes, (animation de l'accueil de l'Eucharistie, du temps convivial,...)

N'oubliez pas de prévoir l'animation des enfants pour que les parents puissent vous rejoindre. N'hésitez pas à envoyer au national vos dates de réunion de rentrée, elles seront relayées sur le site internet et sur les réseaux sociaux.

Marie Moulins, déléguée nationale

Fiche pratique parue dans Le Courrier n°167